

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2026

MODERNISER ET SIMPLIFIER LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS - (N° 1943)

Adopté

N° CL72

AMENDEMENT

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de conserver la formulation initiale, par souci de cohérence avec d'autres dispositions du code civil et du code de l'action sociale et des familles.